



COMMUNE DE LOMME

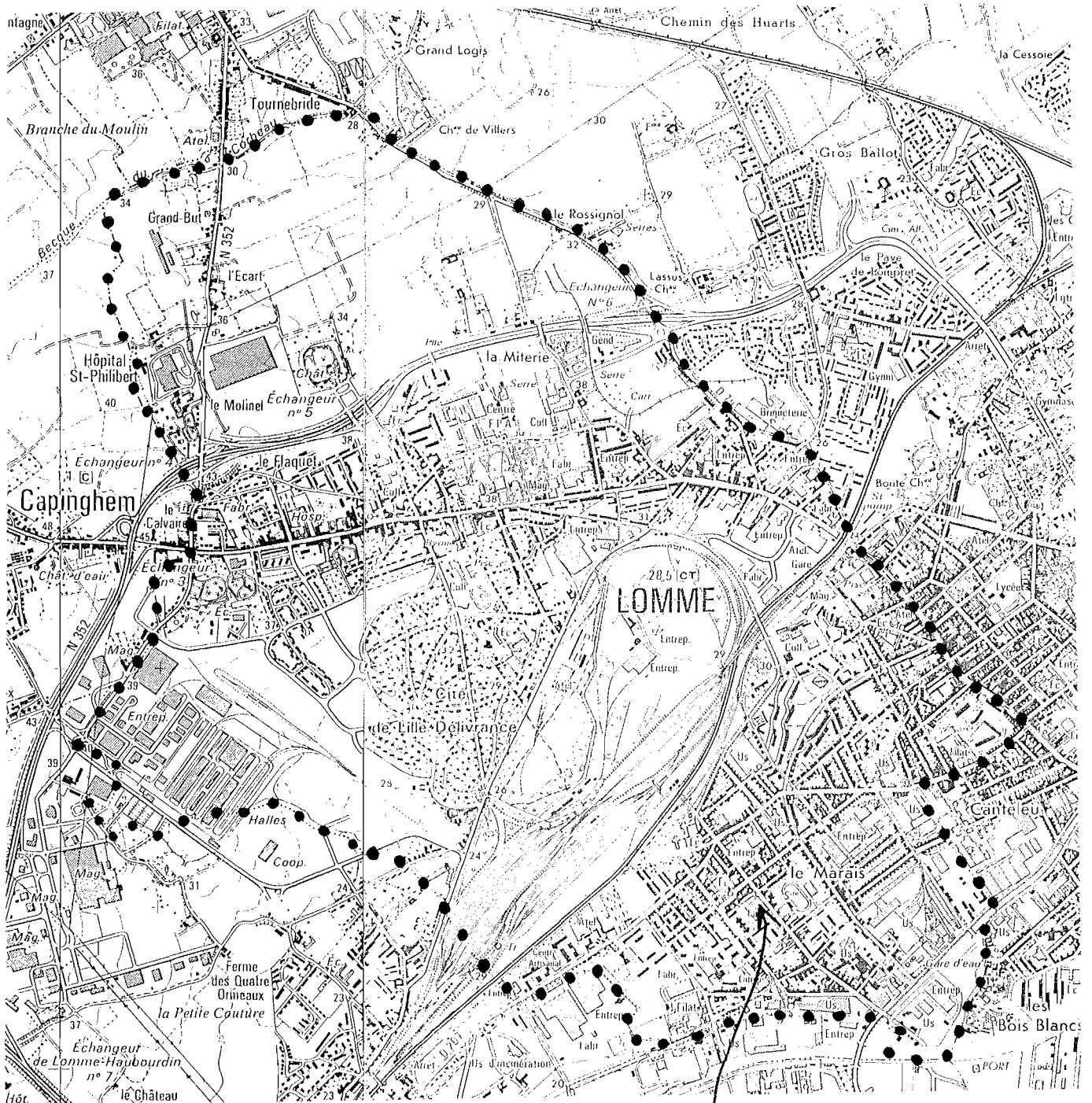
CHEF-LIEU DE CANTON

PROGRAMME D'ETUDE

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Septembre 1991

TERRITOIRE COMMUNAL



FRICHE DUHEM

D'après carte I.G.N. 1/25000

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Lomme, située à l'ouest de Lille et en contiguïté avec cette dernière, compte environ 27 000 habitants.

Elle s'est structurée à partir de l'avenue de Dunkerque qui distribue un ensemble de quartiers éclatés de part et d'autre de la Gare de Lille-Délivrance, véritable coupure dans la ville.

La lecture de l'organisation urbaine est rendue encore plus difficile par le continuum bâti existant entre Lomme et les communes voisines (Lille, Lambersart, Sequedin...).

C'est donc à travers l'identité de chaque quartier que se structure l'identité de la ville.

La vocation industrielle de la commune au XIX^{ème} siècle tend à disparaître, laissant ainsi au cœur des différents quartiers des friches qui offrent des opportunités foncières très intéressantes dans une ville dont le territoire est en grande partie urbanisé.

C'est dans ce contexte que la Municipalité se propose de revitaliser le quartier du Marais en investissant la friche industrielle Duhem pour y réaliser un centre urbain qui réponde à trois objectifs :

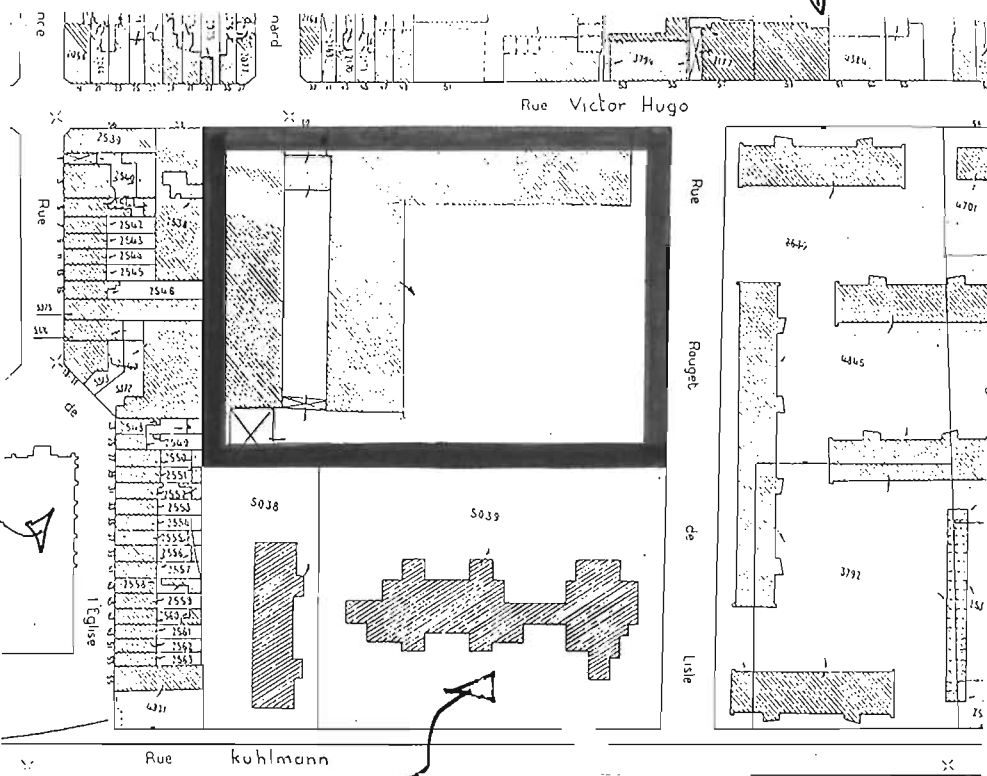
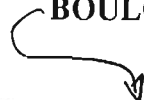
- renforcer le parc de logements existant,
- offrir des services de proximité pour le quartier,
- créer des équipements d'intérêt général pour l'ensemble de la ville.

SITUATION DE LA FRICHE DUHEM

NORD



BOULODROME



LOGEMENTS COLLECTIFS
EXISTANTS (S.L.E.)

Echelle : 1 / 2000

LA FRICHE DUHEM ET SON ENVIRONNEMENT



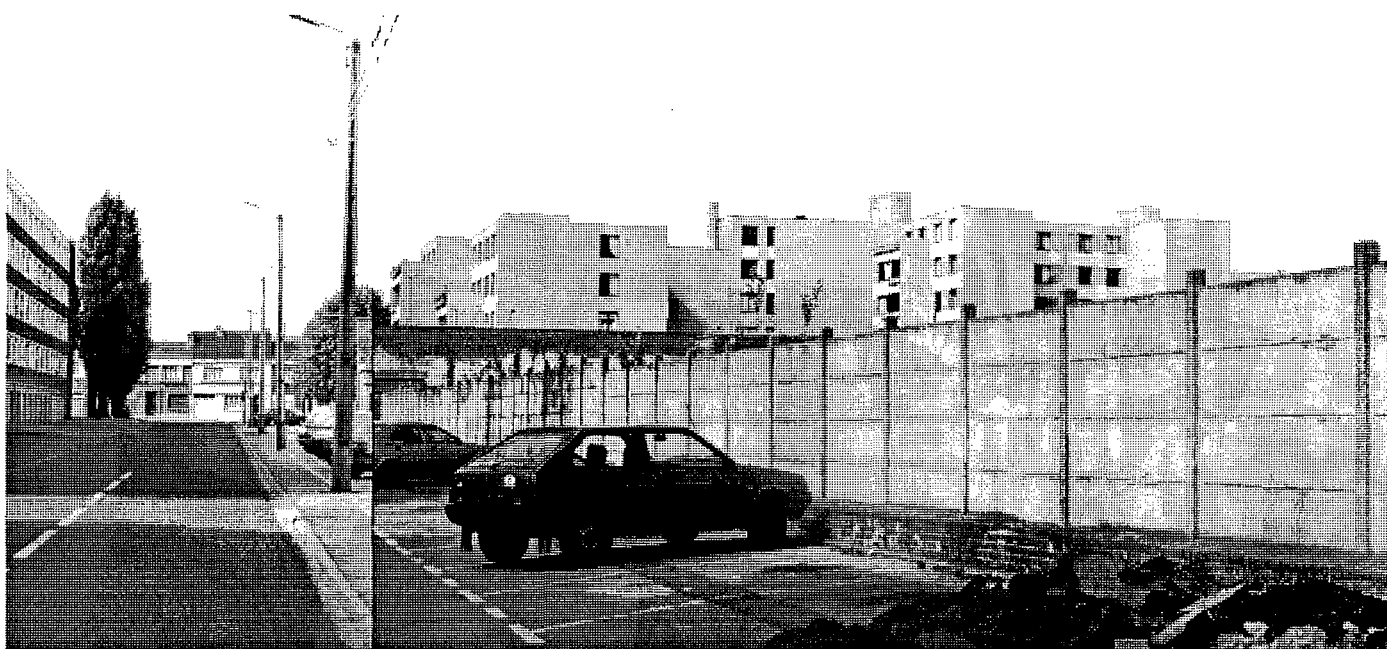
La friche Duhem, acquise par la Commune en février 1991, est située 60 rue Victor Hugo, dans le quartier du Marais.

Ce quartier, hérité de l'urbanisation du XIX^{ème} siècle liée à l'industrialisation, a connu une évolution qui a partiellement modifié sa physionomie traditionnelle en remplaçant les petites maisons individuelles en bande par des immeubles collectifs.

Cependant, ces transformations ont laissé intacte la structure générale du quartier qui peut se définir par :

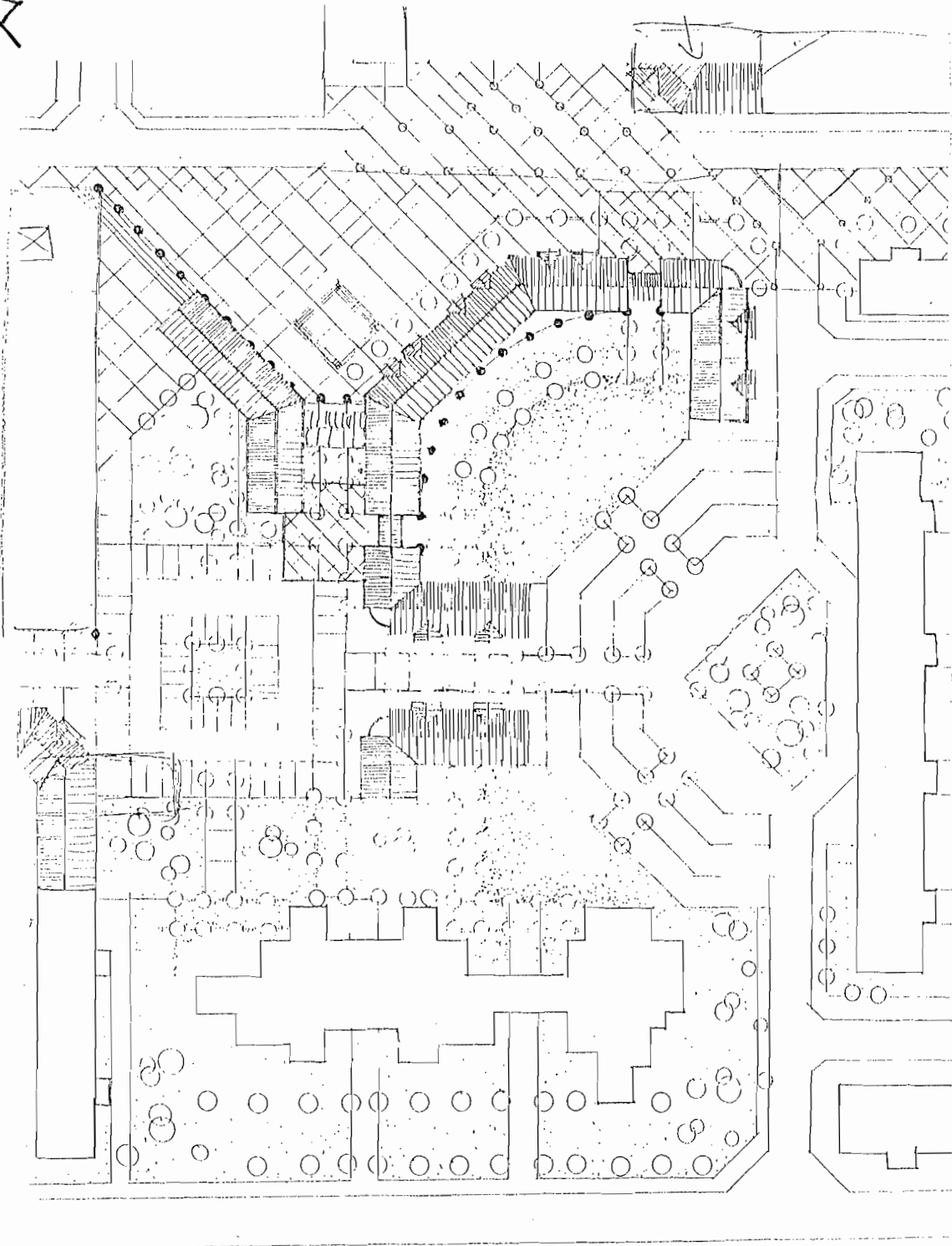
- le schéma orthogonal des voies,
- la persistance de l'axe commercial, rue Victor Hugo,
- une absence de centre regroupant équipements publics, services et commerces.

Quelques équipements récents (le boulodrome, le stade et le palais des sports) participent déjà à la mise en place d'une nouvelle dynamique dans le quartier qui doit se voir renforcée par la création du centre urbain.



ESQUISSE DE FAISABILITE

NORD



Echelle : 1 / 1000

LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT

La surface laissée libre par la friche Duhem (10944 m²) autorise la réalisation d'un programme ambitieux qui développe les activités du quartier tout en valorisant l'image de la ville.

D'ores et déjà, sont prévus :

- La construction de 80 logements au maximum, en R+4, accompagnés de quelques commerces (Opérateur : S.L.E.),

- La réalisation d'un équipement de 3000 m² dans l'un des bâtiments réhabilités (Début du chantier : 1992. Maître d'Œuvre : Ph. Guittard, Lompret). L'équipement devra réunir :

- . Un centre de quartier P.M.I.,
- . Une école de musique, de danse et d'altérophilie,
- . Un petit auditorium (150-200 places),
- . Une aire de stationnement paysagée.

- La création d'une place publique, véritable centre de quartier, lieu d'animation et de convivialité, qui structure l'organisation urbaine et constitue un lieu fort de l'identité communale.

LES ESPACES PUBLICS

La qualité de l'opération portant sur la friche Duhem dépend tout autant de la qualité des bâtiments qui y seront réalisés que de la qualité des espaces publics qui y seront créés.

L'intérêt et la cohérence du programme, le dessin minutieux des formes urbaines et le soin apporté dans le choix des matériaux et du mobilier urbain ainsi que dans la réalisation des détails, feront de ce centre un espace réellement attractif et capable de rayonner sur l'ensemble de la ville.

Le travail de l'équipe de concepteurs se décomposera en plusieurs phases qui seront chacune avalisées par la Municipalité :

- propositions d'usages possibles de l'espace public accompagnées de schémas d'intentions,
- définition de "partis" esthétiques qui, tout en restant dans la simplicité, évitent la banalisation de l'espace et fondent l'identité du lieu soit en s'inspirant d'éléments tirés de l'environnement (briques vernissées, par exemple) soit en recherchant au contraire dans l'innovation à renouveler profondément l'image du quartier,
- propositions d'esquisses chiffrées présentant plusieurs solutions possibles ainsi que quelques thèmes fondamentaux du projet (études de coloration, réflexions sur l'éclairage nocturne des espaces ...),
- sur la base de l'esquisse retenue, réalisation d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré,
- réalisation de panneaux d'exposition destinés à informer la population des projets communaux.